

# Procès Verbal de la réunion du 21 avril 2008

Le quinze avril deux mille huit, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **vingt et un avril deux mille huit**, à vingt heures, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

## ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

- \* Passerelle de Montgoulin
- \* Seuil des procédures de consultations
- \* Questions diverses

☆☆☆☆☆

**L'an deux mille huit, le vingt et un avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

**Etaient présents** : MM. BEAUBEAU Bernard, MÉMETEAU Jérôme, QUINTARD Dominique, MACOUIN Bernard, PIN Stéphane

Mmes BOUTIN Annabelle, ROY Estelle,

MM. CLÉMENT Alain, DELAVault Alain, OLIVIER Patrice, ROUSSEAU Christian, ROUSSEAU Daniel.

**Absente excusée** : Mme OLEAC Fabienne

**Absents** : Mme EBRAN PICHON Martine, M. DELAVault Hubert

Madame Annabelle BOUTIN a été élue **Secrétaire**.

## N° 428 – Passerelle de Montgoulin

A la demande du Président du Syndicat de la Vonne, Monsieur Daniel ROUSSEAU, le Conseil Municipal est amené à se positionner rapidement sur la construction d'une nouvelle passerelle au lieu-dit « Montgoulin ».

En effet, le Conseil Municipal de JAZENEUIL avait délibéré le 26 mars 2007 pour donner son accord sur la réalisation des travaux dont l'estimation à l'époque était de **38 300 € HT**.

Malgré le recours à deux procédures de marchés publics mis en place par le Syndicat de la Vonne pour la réalisation des travaux, il s'avère que le coût des

prestations annoncé par les entreprises est largement supérieur à l'estimatif initial et s'élève au mieux à 61 000 € HT.

Une demande de subvention complémentaire a été déposée par le Syndicat auprès du Département et de la Région.

Si la Région n'a pas donné suite à cette demande complémentaire, le Département pourrait apporter un complément de subvention sur la base du nouvel estimatif :

Organisme	Taux subv	Base prise en compte	Subv initiale	Subv complémentaire
Département	30%	61 000.00 € HT	11 490 €	6 810 €
Région	25%	38 300.00 € HT	9 575 €	/

Le solde, soit 33 125 € HT, sera financé pour 1/3 par le Syndicat de la Vonne, et pour 2/3 par la Commune sous forme de remboursement d'emprunt contracté par le Syndicat :

Participation Syndicat		Participation Commune	
1/3	11 041.67 € HT	2/3	22 083.33 € HT

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur la poursuite de ce projet et sur la base de ce nouveau plan de financement.

Un débat s'instaure sur l'esthétique générale de la passerelle pour trouver la meilleure intégration possible dans le site de la vallée.

Le Conseil Municipal souhaite qu'une nouvelle étude chiffrée soit réalisée par le Syndicat de la Vonne en tenant compte des éléments suivants :

- suppression des marches d'accès
- forme galbée
- platelage et barreau en acacia

D'autre part, il convient de définir l'emplacement exact de la passerelle pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'emprises sur terrain privé. Dans le cas contraire, un bornage et une acquisition de foncier seront nécessaires.

## **N° 429 – Seuil des procédures de consultations**

Le Conseil Municipal prend acte des procédures et des modalités de publicité à mettre en place en fonction des différents seuils des marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

Pour compléter ces procédures, le Conseil Municipal souhaite instaurer les mesures suivantes dans le cadre des procédures adaptées :

- entre 4 000 € et 25 000 € HT : consultation par écrit avec mise en concurrence de 2 à 3 entreprises.

## **N° 430 – Travaux à la garderie périscolaire**

Après avoir pris connaissance de l'exigüité de la garderie périscolaire, le Conseil Municipal, lors de l'établissement du budget, avait souhaité faire étudier par une commission la possibilité d'un aménagement qui permettrait un agrandissement et un meilleur agencement du local.

Après s'être rendu sur place, la commission propose d'abattre les cloisons intermédiaires et de disposer l'escalier menant à l'étage le long du mur porteur, ces travaux pouvant être réalisés sans difficultés pendant les vacances scolaires d'été.

Le Conseil Municipal demande l'établissement d'au moins deux devis comparatifs sur les différents lots nécessaires à ces travaux : gros œuvre, électricité, menuiserie, peinture et sols.

## **N° 431 – Rencontre avec le personnel communal**

Le Maire fait savoir qu'il a reçu le personnel communal en fin d'après midi avec les adjoints et qu'une rencontre est programmée avec le Conseil Municipal le vendredi 25 avril pour permettre à chacun de faire connaissance.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23 heures.

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 21 avril 2008**

**Passerelle de Montgoulin**

**Maître d'ouvrage :** Commune de JAZENEUIL

**Maître d'œuvre :** Syndicat de la Vonne

**Description des travaux :** Remplacement de la passerelle piétonne existante par un ouvrage neuf métallique. Démolition des 5 piles en béton existantes. L'ensemble de la nouvelle structure reposera sur 4 pieux métalliques battus au refus dans le lit mineur. La passerelle est calée pour être hors d'eau (en référence aux cotes des plus hautes eaux). Intervention dans le gué situé juste en amont avec une pelle hydraulique pour la manutention des éléments, le battage des pieux et l'approvisionnement en matériaux. Mise en place d'enrochements de part et d'autre (sur 2 à 3 mètres) des plots situés en rives droite et gauche. Pas de mise à sec.

A la demande du Président du Syndicat de la Vonne, Monsieur Daniel ROUSSEAU, le Conseil Municipal va devoir se positionner rapidement sur la construction d'une nouvelle passerelle au lieu-dit « Montgoulin ».

En effet, le Conseil Municipal de JAZENEUIL avait délibéré le 26 mars 2007 pour donner son accord sur la réalisation des travaux dont l'estimation à l'époque était de **38 300 € HT**.

Malgré le recours à deux procédures de marchés publics mis en place par le Syndicat de la Vonne pour la réalisation des travaux, il s'avère que le coût des prestations annoncé par les entreprises, est largement supérieur à l'estimatif initial, et s'élève au mieux à 61 000 € HT.

Une demande de subvention complémentaire a été déposée par le Syndicat auprès du Département et de la Région.

Si la Région n'a pas donné suite à cette demande complémentaire, le Département pourrait apporter un complément de subvention sur la base du nouvel estimatif :

Organisme	Taux subv	Base prise en compte	Subv initiale	Subv complément.
Département	30%	61 000.00 € HT	11 490 €	6 810 €
Région	25%	38 300.00 € HT	9 575 €	/

Le solde, soit 33 125 € HT, sera financé pour 1/3 par le Syndicat de la Vonne, et 2/3 par la Commune sous forme de remboursement d'emprunt contracté par le Syndicat :

Participation Commune		Participation Syndicat	
2/3	22083.33 € HT	1/3	11 41.67 € HT

Le Conseil Municipal aura donc à se prononcer sur la poursuite de ce projet et sur la base de ce nouveau plan de financement.

D'autre part, il convient de définir l'emplacement exact de la passerelle pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'emprises sur terrain privé. Dans le cas contraire, un bornage et une acquisition de foncier seront nécessaires.

## Seuil des marchés publics

Ci-joint en annexe les tableaux des procédures en fonctions du montant des seuils des marchés.

Nous évoquerons également les montants pour lesquels nous demanderons des consultations d'entreprises suivant la nature des dépenses.

## Cérémonie commémorative du 8 mai 1945

La Commune de JAZENEUIL organisera le 8 mai prochain la cérémonie cantonale commémorative du 8 mai 1945 suivant le programme ci-dessous :

- 9h15 :** Rendez-vous à la salle des fêtes de JAZENEUIL  
Défilé jusqu'à l'église avec les portes drapeaux et les délégations
- 9h30 :** Messe à l'église de JAZENEUIL
- 10h15 :** Cérémonie au monument aux morts  
Dépôt des gerbes
- 10h45 :** Vin d'honneur à la salle des fêtes